

Zeitschrift:	Armee-Logistik : unabhängige Fachzeitschrift für Logistiker = Organo indipendente per logistica = Organ independenta per logistichers = Organ indépendent pour les logisticiens
Herausgeber:	Schweizerischer Fourierverband
Band:	77 (2004)
Heft:	7
Rubrik:	Reportagen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Opération Telic: Leçons logistiques de l'engagement britannique dans l'opération «Liberté de l'Irak» (mars–avril 2003)

CAP STREIT PIERRE

Malgré l'opposition de son opinion publique, le gouvernement de Tony Blair a décidé de participer à l'opération américaine «Liberté de l'Irak». Son pendant britannique, l'«opération Telic», a été le plus grand engagement militaire de la Grande-Bretagne depuis 1956.

British Army	Royal Air Force	Royal Navy
<ul style="list-style-type: none"> • 28 000 hommes articulés au sein de 4 grandes unités : • 1(UK) Armoured Division • 7th Armoured Brigade • 16 Air Assault Brigade • 102 Logistic Brigade 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 avions • 27 hélicoptères • 8100 hommes 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 porte-avions • 1 porte-hélicoptères • 3 destroyers • 2 frégates • 2 dragueurs de mines • 8 navires de soutien • 1 SNA • 9050 hommes dont 1 force amphibie de 4000 hommes • 15 autres navires (de manière ponctuelle)
Total = 46 150 hommes (y compris les moyens en Grande-Bretagne)		
<ul style="list-style-type: none"> • 116 chars de combat Challenger 2 • 140 chars de grenadiers Warrior • 36 obusiers blindés AS90 • 15 000 véhicules de tous types 		

La 102^{ème} brigade logistique aligne en temps de paix 5 régiments: 1 régiment de soutien, 2 régiments de transport, 1 hôpital de campagne et 1 régiment de la Royal Military Police. Pour l'opération Telic, cette brigade a été réarticulée pour pouvoir assurer l'appui logistique des 28 000 hommes de la Land Force:

- Headquarters
- 2 Signal Regiment
- 36 Engineer Regiment
- 33 Field Hospital
- 34 Field Hospital
- 202 Field Hospital (volontaires)
- 4 General Support Medical Regiment
- 3 Battalion, Royal Electrical & Mechanical Engineers
- 6 Supply Regiment, Royal Logistic Corps
- 7 Transport Regiment, Royal Logistic Corps
- 17 Port & Maritime Regiment, Royal Logistic Corps
- 23 Pioneer Regiment, Royal Logistic Corps
- 24 Regiment, Royal Logistic Corps
- 5 Regiment, Royal Military Police
- specialist Royal Engineer teams

- airfield engineer support units from 12 Engineer Brigade
- elements from 11 Explosive Ordnance Disposal Regiment
- elements from additional Royal Logistic Corps Regiments.

Des problèmes logistiques inattendus

Alors que son déclenchement a été considéré officiellement comme un succès, l'opération Telic a connu en réalité une préparation beaucoup plus difficile que prévu, notamment dans le domaine logistique.

Alors que le plan de campagne initial prévoit l'engagement des forces britanniques au nord de l'Irak après un transit par la Turquie, le refus turc modifie la donne. En janvier 2003, Londres se voit attribuer le front sud et la ville portuaire de Bassora, avec une nouvelle servitude: l'engagement d'une brigade supplémentaire, la 16 Air Assault Brigade, destinée à prévenir les risques de sabotage et d'incendie des champs pétroliers.

Ce changement de plan a pris de vitesse les Britanniques qui, en 1 mois (janvier–février 2003), ont dû faire face à une foule de problèmes pour réussir à atteindre la disponibilité opérationnelle.

C'est ainsi que de nombreux soldats sont partis dans le Golfe persique avec des équipements incomplets (bottes et tenues de combat désertiques, vêtements de protection NBC) ou sans toutes les tailles et pointures requises.

Cette situation a été dénoncée dans le rapport Lessons of Iraq du Comité de défense de la Chambre des Communes:

We find it unacceptable that some two weeks after the start of the combat phase 60 per cent of the additional clothing requirement that had been ordered was not available in theatre.

L'une des leçons tirées par les Britanniques est l'acquisition rapide d'un système de gestion des équipements et des stocks depuis les dépôts métropolitains jusqu'au théâtre d'opérations (logistics tracking system).

La «cannibalisation», un élément clé de la maintenance?

Pour réunir les 28 000 hommes de la Land Force, l'armée de terre britannique a dû recourir à 90 unités

differentes et «cannibaliser» le matériel non déployé, afin de disposer de pièces détachées.

Certains systèmes d'armes majeurs n'ont été déclarés opérationnels que 48 heures avant leur engagement au combat. Ainsi, de nombreux chars Challenger 2 ont reçu de nouveaux filtres à air, alors que des centaines d'autres véhicules n'ont pas été équipés de filtres NBC.

Le climat

Alors que les moyens de climatisation et de ventilation ont manqué par des températures de 40 à 50 degrés, certaines munitions stockées en plein soleil, faute d'abris climatisés, ont vu leur durée de vie abrégée.

Comme les Américains, les Britanniques ont souffert des conditions climatiques. Contrairement à leurs camarades de la 1^{ère} division blindée, les soldats de la 3^{ème} division qui, dès le début de l'été 2003, assurent leur relève arrivent en Irak sans avoir été acclimatés. Sur 8400 hommes, 800 sont suivis médicalement et 200 rapatriés en Europe.

Bilan

Malgré un engagement sans précédent depuis la crise de Suez de 1956, la Grande-Bretagne n'a représenté qu'à peine 10% du total des forces engagées dans l'opération «Liberté de l'Irak» et 6% du total des sorties aériennes (41 400).

La valeur ajoutée de l'engagement britannique s'est située au niveau des opérations commandos et du combat urbain.

Articulation de base de la 102 ^{ème} brigade logistique					
OPCOM	EARMARKED				
	ENGR	LOG SP	ES	MED	FD HOSP
102	28 (1)	152 Amb(V) Scof Tpt (V)	101 (V)	225 (V) 251 (V) 253 (V) 381 FMED Amb Trg Grp (V)	201 (V) 202 (V) 204 (V) 205 (V)
OPCOM	6				
	7				
	8				
	34				
	5 MP				



Dans ces deux domaines, l'expérience acquise depuis 30 ans en Irlande du Nord et depuis 1992 dans les Balkans s'est révélée très utile. Ce sont les nageurs de combat britanniques qui, avant le déclenchement des hostilités, ont pris le contrôle des champs pétroliers à l'ouest de Bassora et fixé les forces irakiennes.

Du point de vue logistique et en dépit des problèmes rencontrés, la Grande-Bretagne s'est révélée le seul Etat européen capable de déployer une force interarmes de plus de 50 000 hommes, parallèlement à la poursuite d'autres engagements (Balkans, Sierra Leone, Afghanistan ou Irlande du Nord).

Ce déploiement a été achevé en 10 semaines, soit deux fois plus rapidement qu'en 1991. Du point de vue logistique, l'abandon de l'option

nord (par la Turquie) a eu des répercussions très importantes (avec notamment l'engagement d'une brigade supplémentaire).

Les leçons suivantes ont été tirées et constituent les lignes directrices de la logistique militaire britannique dans les années à venir:

- le renforcement de la capacité de transport pour le déploiement et le ravitaillement des forces,
- la constitution d'un commandement logistique interarmes,
- enfin, l'utilisation d'un logistics tracking system qui serait à la logistique ce qu'INTAFF est à l'artillerie en Suisse. Ce «système intégré de conduite et de direction des feux d'artillerie» permet notamment la gestion des moyens disponibles (la munition en premier lieu) et l'évaluation des besoins futurs en munition.

«Die RS darf doch unsere Rekruten während ihrem Dienst nicht zu Sozialfällen machen!»

VON MEINRAD A. SCHULER

Soeben ist der Jahresbericht 2003 des Sozialdienstes der Armee erschienen. Deutliche Worte findet einmal mehr Peter Hänggi, Chef Sozialdienst der Armee (C SDA): «In den letzten Jahren sind die Aufwendungen für den Sozialdienst in der Armee stetig gestiegen, doch im Berichtsjahr kam es zu einer regelrechten Explosion.» Der Leitgedanke des SDA subsidiär zu wirken, werde zunehmend in Frage gestellt, weil sowohl die Gesetzgebung (Arbeitslosenversicherung, Erwerbersatzordnung und Krankenkasse) als auch die Administration (Auszahlungsmodus) den aktuellen Gegebenheiten nicht mehr Rechnung trage.

Die Situation der Rekruten

- In den Rekrutenschulen zeige sich heute folgendes Bild: $\frac{1}{6}$ der Rekruten habe keinerlei finanzielle Probleme;
- $\frac{4}{6}$ der Rekruten hätten finanzielle Probleme, könnten diese aber irgendwie selber oder mit der Beratung des SDA temporär regeln. Sie hätten aber häufig nach der RS an den Folgen zu leiden (Rückzahlungen, Betreibungen usw.).
- $\frac{1}{6}$ der Rekruten hätten grosse finanzielle Probleme und seien auf den SDA angewiesen (Tendenz steigend).

Bekanntlich ist die RS ein Spiegelbild unserer Gesellschaft. Diese Einsicht zeige sich in der Rekrutenschule unmittelbar und schonungslos. Das soziale Netz der Familie (oder ein entsprechender Ersatz) funktioniere zunehmend weniger. Daraus ergebe sich, so Peter Hänggi, dass die 20-Jährigen zunehmend in eigenen Wohnungen, allein oder mit Partnerin, wohnen. Die Wohnungsmiete allein beträgt in der Regel zwischen 600 und 1500 Franken. Leasingverträge aller Art würden zur Tagesordnung gehören. Das Handy sei eine Selbstverständlichkeit. Die Wäsche werde nicht mehr von der Mutter besorgt und der Kühlenschrank stehe am Wochenende auch nicht mehr zur Verfügung. Die Krankenkassenprämien steigen laufend und müssten von den Rekruten bezahlt werden, obwohl sie dann teilweise (Grundversicherung) nach der RS wieder zurückerstattet würden. Beispielsweise zahle ein Genfer je Monat über 300 Franken. Ein administrativer Leerlauf, der auch zur Illiquidität der Rekruten führe. Nach beendigter Lehre werde der angehende Rekrut nicht mehr weiterbeschäftigt. Bestenfalls werde er vertröstet, sich nach der Dienstleistung wieder zu erkundigen. Lediglich knapp zehn Prozent der Rekruten erhielten heute noch irgendwelche Zahlungen ihres letzten Arbeitgebers. Obwohl viele Rekruten vor der RS für 3 bis 4 Monate keine Stelle fänden, erhalten sie keine Arbeitslosenunterstützung mit der Begründung der «Nichtvermittlungsfähigkeit». Damit kämen viele Rekruten komplett «abgebrannt» in die RS. Der heutige EO-Ansatz für Rekruten (43 Franken) sei absolut ungenügend. Dazu käme, dass diese «Mini-EO» wegen dem veralteten Verfahren erst noch mit grosser Verspätung ausbezahlt werde. Dies sei schlicht ein unhaltbarer Zustand und passe nicht mehr zu einer neuen Armee.

Die Schlussfolgerungen von Peter Hänggi: «Wenn 4000 Rekruten Hilfe nötig haben, dann stimmt etwas nicht mehr in unserem System und die RS darf doch nicht unsere Rekruten zu Sozialfällen machen!». Deshalb fordert der C SDA unmissverständlich:

1. Der EO-Ansatz muss umgehend massiv erhöht werden.
2. Es muss sichergestellt werden, dass der Rekrut alle zwei Wochen seine EO erhält.
3. Die gesetzliche Diskriminierung der Militärdienstleistenden muss gestoppt werden.
4. Die heutige Krankenkassenregelung muss korrigiert werden.

